

À adresser avec les pièces justificatives à :

Verspieren

Centre de Service clients ADA

BP 30200

59446 Wasquehal Cedex

Tél. : 03 20 65 40 40 – Fax : 03 20 45 76 80

ada@verspieren.com

Numéro du contrat de location

→ Assuré

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :

Prénom :

E-mail :

Téléphone : Téléphone Portable :

Adresse complète :

.....

Date de naissance :

**Nom, prénom et numéro
de permis du conducteur
impliqué dans l'accident**

→ Sinistre

Vous souhaitez déclarer un sinistre relatif :

Au remboursement de la franchise portée au contrat de location

Aux biens et effets personnels transportés

Date du sinistre :

Heure et lieu :

Date de prise du véhicule :

Date de retour du véhicule :

Véhicule concerné : Véhicule de tourisme Véhicule utilitaire

Numéro d'immatriculation du véhicule :

Agence de location :

Identité des tiers dont la responsabilité peut être recherchée du fait du sinistre :

→ Remboursement de franchise

Comme mentionné dans la notice d'information d'assurance, des **frais d'instruction du dossier sinistre de 100€ TTC sont appliqués et à la charge de l'assuré.**

Aussi les **frais d'immobilisation du véhicule** facturés par l'agence de location restent **à la charge de l'assuré.**

Montant des dommages que vous avez payés :

Date de paiement :

Accident avec des tiers identifiés : Oui Non

Description **obligatoire** des circonstances du sinistre :

⚠ Attention : Sous peine de déchéance de vos droits à garantie, vous devez déclarer votre sinistre dans **un délai maximum de 60 jours à compter de la survenance du sinistre.**

→ Pièces justificatives à joindre impérativement :

- copie recto/verso du contrat de location du véhicule signé ;
- copie du contrat d'assurance signé ;
- copie de la quittance de paiement de la franchise (ticket carte bleue avec mention « débit » ou relevé de compte bancaire) ;
- si les services de police doivent être informés du

- sinistre, nous vous demandons un exemplaire du rapport de police ou récépissé de dépôt de plainte ;
- copie de l'état descriptif aller-retour de la société de location du véhicule ;
- factures ou devis de remise en état du véhicule ou rapport d'expertise ou autres documents confirmant le montant de la somme que vous

- avez payée du fait de l'accident/du dommage dont la société de location vous tient responsable ;
- copie du permis de conduire du conducteur impliqué dans l'accident ;
- relevé d'identité bancaire ;
- si accident avec tiers, copie du constat amiable.

→ Marchandises et/ou effets personnels endommagés/volés

Nature et circonstances du sinistre :

Désignation des marchandises et/ou des effets personnels endommagés/volés :

Évaluation des dommages et du vol :

Adresse où les marchandises et/ou effets personnels endommagés sont visibles pour expertise éventuelle :

⚠ Attention : sous peine de déchéance de vos droits à garantie, vous devrez **déclarer au plus tard dans les 2 jours ouvrés en cas de vol, et dans les 5 jours ouvrés pour les autres cas.**

→ Pièces justificatives à joindre impérativement :

- copie recto/verso du contrat de location du véhicule signé ;
- copie du contrat d'assurance signé ;
- factures relatives aux marchandises / effets personnels sinistrés ;
- devis de réparation ou de remplacement ;

- état détaillé et chiffré des dommages ou pertes ;
- attestation de dépôt de plainte ;
- constat de police ou de gendarme/constat amiable du véhicule ;
- rapport d'expertise s'il y a lieu.

Fait à :

Le :

Signature